



AVIS PUBLIC

**Avis de promulgation du règlement no. 16-274 ayant
pour objet d'adopter un code d'éthique et de
déontologie des élus municipaux et abrogeant les
règlements portant les numéros 14-259 et 14-261**

À tous les contribuables de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, Simon Thériault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

QUE le conseil municipal de la susdite Municipalité a adopté le 14 septembre 2016, lors d'une séance ordinaire, le règlement no. 16-274 ayant pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et abrogeant les règlements portant les numéros 14-259 et 14-261;

QUE les intéressés peuvent consulter ledit règlement au bureau de la Municipalité durant les heures normales de bureau;

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi;

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, ce 15^e jour du mois de septembre 2016.

**Le directeur général
et secrétaire-trésorier**

Simon Thériault

Certificat

d'affichage ou de publication d'un avis public



Je, Simon Thériault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office, que l'avis public relatif à l'adoption du règlement no. 16-274 ayant pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et abrogeant les règlements portant les numéros 14-259 et 14-261 a été publié à la date et de la façon suivante :

Affichage le 2016-09-15 aux deux endroits prévus :

1. Bureau Municipal situé au 170, rue Principale, Portneuf-sur-Mer;
2. Bureau de poste situé au 274, rue Principale, Portneuf-sur-Mer.

Signature

Simon THÉRIAULT, directeur général et
sec. trésorier

Donné à Portneuf-sur-Mer, le 2016-09-15